



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°8262 de Madame la Députée Djuna Bernard et Monsieur le Député François Benoy concernant le concept du *Housing First***

**1.**

Le LISER, institut de recherche public, a mené une évaluation externe de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020. Les résultats de cette évaluation affirment que la mise en œuvre des différentes actions de la stratégie a généré un réel progrès dans la prise en charge du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement. Grâce à cette dynamique, plusieurs projets de caractère novateur ont été initiés, notamment le *Housing First*, et des conditions favorables ont été créées pour augmenter la capacité d'accueil des personnes sans-abri et garantir une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Le rapport du LISER peut être consulté sur le site internet du ministère.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la Déclaration de Lisbonne, dont celui de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région souhaite faire évoluer les initiatives actuelles vers une stratégie transversale et inclusive, appelée *Housing Led*. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des actions politiques mises en œuvre ces dernières années et s'appuiera sur les recommandations formulées par le LISER, réitérant les engagements du gouvernement dans la lutte contre l'exclusion liée au logement dans toutes ses formes. Il appartiendra au prochain gouvernement d'inclure le projet dans son programme pour la prochaine période législative.

**2.**

Il convient de souligner que le concept du *Housing First* ne se fonde pas sur des critères relatifs au logement lui-même, mais est déterminé par l'accompagnement proposé aux bénéficiaires. Ainsi, les logements ne doivent pas remplir des conditions spécifiques autres que les critères usuels de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité de logements mis en location. Bien que l'accès inconditionnel à un logement durable constitue le début de la prise en charge d'une personne fragile sans-abri de longue durée, c'est le suivi mobile et intensif répondant aux besoins élevés du public cible qui qualifie cette approche de *Housing First*.

Afin d'adapter le concept du *Housing First* à la réalité luxembourgeoise et d'offrir aux associations œuvrant dans le domaine du sans-abrisme un cadre de travail précis, le ministère vient de s'adjoindre l'expertise de Madame Coralie Buxant, experte belge reconnue en la matière, et l'a mandatée de la création d'un label de qualité *Housing First* afin de veiller à ce que chaque structure respecte les mêmes standards. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les associations œuvrant dans le domaine du sans-abrisme.



Les acteurs conventionnés avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région accompagnent actuellement 40 personnes dans le cadre de projets qu'ils qualifient de *Housing First* (comparées à 32 personnes à la fin de l'année 2022). La répartition géographique des bénéficiaires par commune est la suivante :

- 30 personnes résident dans la Ville de Luxembourg
- 1 personne réside dans la Ville de Remich
- 1 personne réside dans la commune de Troisvierges
- 2 personnes résident dans la commune de Kayl/Tétange
- 1 personne réside dans la commune de Strassen
- 1 personne réside dans la commune de Dudelange
- 4 personnes résident dans la commune de Kopstal.

Le ministère ne peut toutefois pas fournir d'informations sur d'autres projets *Housing First* s'adressant à des groupes cibles spécifiques, tels que des personnes souffrant d'addictions. Ces projets sont du ressort des ministères compétents en la matière.

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région continuera à soutenir ses associations partenaires dans le développement de projets augmentant l'offre *Housing First*. Pourtant, le *Housing First* n'est pas l'outil unique dans la lutte contre le sans-abrisme ; des actions en faveur de toute personne en détresse de logement seront le cas échéant reprises dans la stratégie précitée *Housing Led* (voir réponses aux questions 1, 4 et 5).

### 3.

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a confié à Inter-Actions asbl la mission de coordination et de mise en œuvre de dénombrements physiques deux fois par ans.

Une première édition du recensement a été menée sur le territoire de la Ville de Luxembourg en octobre 2022. Les résultats ont été présentés à l'occasion d'une conférence de presse et peuvent être consultés sur le site internet du ministère.

Un deuxième recensement a été réalisé en juin de cette année. La publication des résultats de cette édition est prévue pour octobre/novembre 2023.

Le concept prévoit d'étendre cette initiative à l'échelle nationale. La troisième édition, prévue pour décembre 2023, se déroulera ainsi également sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Avec l'accord d'autres communes concernées, le champ d'application pourra être étendu constamment au cours des années à d'autres villes qui accueillent également un nombre significatif de personnes sans-abri. À terme, les résultats accumulés et analysés permettront au ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région comme aux communes de promouvoir la mise en œuvre de mesures adaptées aux besoins du terrain.



#### 4. + 5.

De manière générale, le ministère, en collaboration avec ses partenaires conventionnés, poursuit la réalisation de projets de logements locatifs abordables, dans l'objectif d'augmenter la capacité de logements adaptés aux besoins de personnes sans-abri et de favoriser l'accès direct à un chez-soi pérenne. Ceci est valable autant pour les projets *Housing First* que pour d'autres projets en faveur de la population cible.

Ainsi par exemple, en vue de pouvoir augmenter la capacité d'accompagnement des personnes ayant besoin d'un suivi intensif qualifié de *Housing First*, 29 logements individuels seront réalisés dans le cadre de la rénovation du Centre Ulysse.

Le ministère a également sollicité plusieurs administrations afin de mobiliser des logements au sein du parc immobilier de l'État et saisit toute opportunité pour faire connaître les besoins de ses bénéficiaires auprès des grands acteurs du logement dans le cadre de projets spécifiques dont par exemple « Portes de France » du Fonds de Belval.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet *Housing First pour femmes*, dont le champ d'action n'est pas limité à la capitale, il convient de noter que le gestionnaire en charge du projet dispose de moyens financiers pour couvrir des frais de location de logements par le biais de sa convention avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Luxembourg, le 21.09.2023

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Max Hahn